

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 02-107-1905 portant règlement d'administration publique pour l'application du Code de justice maritime aux colonies.

n° 02-107-1905

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
1 septembre 1905

Numéro JO
n° 107 du 01/10/1905

Date du numéro
1 octobre 1905

VISAS

Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable à la Colonie par décret du 18 juin 1884

Vu le décret du 8 juillet 1905, portant règlement d'administration publique pour l'application du code de justice maritime aux colonies

Vu la circulaire ministérielle du 5 août 1905 ;

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

Est promulgué dans la Colonie, pour y être appliqué suivant sa forme et teneur, le Décret du 8 juillet 1905 précité.

Art. 2

Le présent arrêté sera publié enregistré et communiqué partout où besoin sera.

Signé: P. PASCAL.